



## LA CANTINE DE FOUGERES DOIT POURSUIVRE SON ACTIVITE: AUDIENCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE AVEC LE DRFIP 35

### Rappelons les faits:

Les responsables de l'association qui gère la cantine de Fougères, lorsqu'ils ont appris, au mois de juillet dernier, le projet de fermeture prévu pour décembre 2023, ont initié une pétition pour maintenir l'activité de la cantine au CFP de Fougères.

Une audience a déjà eu lieu le 8 septembre dernier, avec 2 représentantes de l'association de la cantine et des représentants de l'ensemble des OS de la DRFiP 35, afin de déposer la pétition et faire valoir les arguments des collègues de Fougères, qui plaident en faveur de la poursuite de cette activité avec des arguments solides et nombreux.

La seule proposition de la Direction locale avait été de chercher un conventionnement hors du CFP de Fougères, qui permettrait aux agents de bénéficier d'une solution de restauration collective mais en fermant la cantine.

### **La réponse des agents avec les OS avait été simple:**

Si un tel dispositif est mis en place les agents ne seront pas incités à déjeuner à

l'extérieur, faute de temps, d'un coût supérieur, d'une qualité moindre. Fini la convivialité, ils perdent sur toute la ligne, ce serait la double peine.

**C'est pourquoi les syndicats avaient décidé de demander** une audience auprès du DRFIP M Bied-Charreton, qui a accepté de recevoir une délégation vendredi 15 septembre à 11h.

Les collègues de Fougères sont donc revenus à Rennes à cette occasion. La délégation a été reçue par M Bied-Charreton, M Philouze et M Romain Duine, délégué à l'action sociale régionale.

En préalable, les responsables de l'association de la cantine de Fougères ont brièvement rappelé que :

- le prestataire de restauration a changé en 2023. L'association gestionnaire de la cantine est gérée avec sérieux par les agents eux-mêmes, son budget est équilibré, son activité appréciée, y compris pour organiser des moments de convivialité.

En effet, la cantine est un lieu d'échanges et de partage entre collègues des différents services du CFP, son activité est appréciée et viable.

La pétition lancée par l'association de gestion du restaurant de Fougères a recueilli 73 signatures sur 74 agents DGFIP au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par ailleurs, la délégation syndicale a expliqué que l'audience auprès de M Bied-Charreton n'avait pas vocation à réitérer les éléments apportés la semaine précédente, mais de faire appel à nouveau à la direction locale pour « faire cause commune avec les agents » et jouer pleinement son rôle de « facilitatrice » dans ce dossier, auprès de la DG.

Le DRFiP a reconnu bien volontiers l'engagement plein et entier des collègues de Fougères et a salué le bon fonctionnement de la cantine en 2023, mais il a fait état d'un blocage juridique au niveau de la DG, s'agissant du remplacement d'un agent technique pour un poste relevant de la restauration collective.

Ainsi, la DG demande une fréquentation à hauteur de 30 convives DGFIP pour financer un tel emploi.

Pour autant, même s'il a rappelé la piste du conventionnement d'un restaurant privé hors du CFP de Fougères, le DRFiP n'est pas fermé à la recherche d'une solution intermédiaire, permettant de financer un emploi à temps partiel qui permettrait de maintenir l'activité de la cantine durant une sorte de période probatoire.

Cette période pourrait permettre à l'association de travailler à une

augmentation du nombre de convives, afin de pouvoir déposer assez rapidement un nouveau dossier de demande de subventionnement auprès de la DG.

Les questions techniques et juridiques doivent être étudiées précisément dans un délai de 15 jours/3 semaines et des pistes viables présentées aux collègues de Fougères et aux OS.

Les collègues et les OS ont pris acte de cet engagement. Ces dernières vont en parallèle intervenir auprès de leurs syndicats nationaux et fédérations ministérielles afin de défendre ce dossier, qui illustre à quel point l'action sociale et notamment la restauration collective sont fragilisées et gravement menacées à la DGFIP et au ministère.

La délégation

*Rennes, le 18 septembre 2023*